

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-CF223

présenté par
Mme Dalloz et M. Hetzel

ARTICLE LIMINAIRE

Rédiger ainsi la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2 :

Prévision 2021
- 1,2
- 2,8
- 0,2
- 4,2

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alerter le Gouvernement sur le non-respect de la trajectoire de réduction du déficit structurel.

Le PLF 2021 prévoit un solde structurel pour 2021 à -3,6% du PIB alors qu'il était fixé à - 1,2% dans la loi de programmation 2018-2022.

Ce choix affaiblit la portée de l'exercice de programmation pluriannuelle.